

CHOFTIM

Entrée de chabbat: 20h36 Sortie de chabbat : 21h43 (Horaire de Paris). Bné brak : Entrée: 18h58 Sortie de chabbat: 19h55
Renseignement : 052 36 76 325 (ou pour recevoir)
Pour la Réfoua chéléma de Elie ben Sim'ha mah'a haCohen

נפש יהודי

Nefesh Yehudi

La feuille de l'étudiant

CHOFTIM : JUGE TOI ET LE CIEL... NE TE JUGERA PAS !

« Des juges et des policiers, tu placeras pour toi dans toutes tes portes qu'Hachem t'a données, pour chaque tribu, et ils jugeront le peuple d'un jugement équitable. Ne fais pas pencher le jugement. Ne sois pas plus gentil, plus indulgent, avec l'un des partis plus qu'avec un autre et ne prends pas des pots-de-vin car la corruption aveugle les yeux des h'akhamim et trouble les paroles tsadikim. La justice, la justice, poursuit là, afin que tu vives et tu hériteras la terre qu'Hachem t'a donnée. »

"Afin que tu vives et tu hériteras" : Rachi explique : la simple mitsva de nommer des juges kchérims donne au peuple le mérite de vivre, ainsi que de résider sur leur terre.

Q1°) Nous essaierons de comprendre l'importance de cette mitsva de placer des juges, des policiers, des Tribunaux qui, à elle seule, donne le mérite de vivre et de résider en Israël. Où réside la grandeur de cette mitsva et d'où vient son immense récompense ? Surtout qu'elle n'a pas l'air d'être une mitsva qui concerne tout le Klal Israël mais seulement les responsables, les guides ou les dirigeants.

Q2°) C'est toujours avec la Parachat Choftim que nous commençons le mois d'Eloul, il est donc probable que cette Paracha ait un message personnel à nous transmettre. Certes, comme nous l'avons souligné, cette Paracha a priori ne s'adresse pas à chacun de nous mais seulement aux responsables du Peuple, cependant elle emploie étonnamment un langage singulier, et termes individuels. Comme il est écrit : *"des Juges et des policiers tu placeras pour toi, dans toutes tes portes. Tu ne feras pas pencher le jugement, tu poursuivras ne feras pas de faveur, tu ne prendras pas de pots corrupteurs ... la justice, tu poursuivras... afin que tu vives."* On a donc l'impression que Moché Rabenou s'adresse à nous, allusivement, dans ces paroles.

Le H'ayé Adam rapporte, au nom du Tana Dévé Elihahou : « les jours du Mois d'Eloul sont yémé ratsone (des jours d'agrément), yémé h'akhamim (des jours de bonté). En effet, Moché Rabenou, nous raconte la Torah, est monté trois fois auprès d'Hachem pendant quarante jours et quarante nuits. La première fois : du 6 Sivane jusqu'au 17 Tamouz, période pendant laquelle il a reçu les premières Tables de la Loi. Cependant, le 17 Tamouz, les Bné Israël ont fait le veau d'or et Moché Rabenou a détruit les louh'ote (les Tables) et Hachem a même décrété, h'as véchalom, d'anéantir le peuple. Moché Rabenou est donc remonté une seconde fois quarante jours (du 17 tamouz jusqu'à la veille de Roch h'odech Eloul) afin d'apaiser Hachem par des prières en notre faveur ! Hachem a enlevé Son mauvais décret et a accepté de donner des secondes Louh'ote. Il a donc invité Moché Rabenou à monter une troisième fois pendant quarante jours, depuis le 1^{er} Eloul jusqu'au 10 Tichri, jour de Yom Kippour. Ce jour-là, Moché Rabenou, est descendu avec les deuxièmes Tables de la Loi et Hachem a même annoncé qu'Il agréait maintenant les Bné Israël de façon pleine et entière et Il a dit : "Salah'ti kédevarékha - J'ai pardonné comme tu me L'as demandé".

Rachi dit (Devarim 9.18) au sujet du verset : **"Je suis alors monté devant Hachem (la troisième fois) comme je l'avais fait la première fois"** : De là, tu vois que la troisième montée de Moché était bératsone (avec agrément de la part d'Hachem) à l'image de la première montée lors de laquelle les Bné Israël n'avaient pas encore fauté. C'est seulement lors de la seconde montée qu'il y avait de la colère chez Hachem (si l'on peut s'exprimer ainsi) ".

Nous voyons donc que Eloul est un mois de miséricorde où Hachem agrée son peuple. Le Tana Dévé Elihahou rajoute : de même qu'à l'époque de Moché les jours de Eloul étaient bératsone, de même d'année en année Hachem agrée son Peuple pendant ce mois-là.

Dans le même esprit, le Michna Beroura rapporte au début de Hilkhote Roch Hachana que le mois d'Eloul fait allusion au verset « Ani léDodi VéDodi Li - Je suis à mon Bien Aimé et Mon Bien Aimé est à moi », qui, en acrostiches contient le mot

Eloul. Il rapporte également le verset : « Hachem circonci- ra ton cœur et le cœur de tes enfants - ... Eté Lé- vavekha Véete Levav (Zaréekha) » qui contient également en acrostiches le mot Eloul, ce qui montre la proximité avec Hachem pendant ce mois-ci.

Q3°) Pourtant, nous savons bien que le mois d'Eloul est une préparation au grand Jugement sévère et rigoureux du Jour de Roch Hachana (Méïri, H'ibour Hatechouva). Et c'est également pour cette raison que nous multiplions les Selih'ote ; certains les récitent depuis le début du mois d'Eloul, d'autres quelques jours avant Roch Hachana afin d'obtenir le pardon sur nos fautes et de ne pas être rigoureusement punis au Jour du Jugement (Yom haDin). Comment donc concilier ces deux facettes tout à fait antinomiques que contient le mois d'Eloul ?

Nous trouvons le même paradoxe concernant la Justice et la Rigueur d'Hachem. Rabbi Lévi a enseigné (Midrach Raba 5.7) au sujet des Choftim et des Choterim :

« Voilà un Machal (parabole) pour illustrer à quoi cette Mitsva ressemble : C'est l'histoire d'un roi qui avait de nombreux enfants et qui en aimait un, particulièrement. Parmi toutes les possessions du roi, il y avait un jardin féérique, merveilleux qu'il chérissait plus que toutes ses autres possessions tant il était beau, varié, précieux. Le roi s'est dit : J'ai envie de transmettre mon jardin préféré à mon fils que je chéris plus que tout. De même, a dit Hakadoch Baroukh Hou : parmi toutes les nations, c'est Israël que J'aime. Comme il est écrit : naar Israël vaOhavéhou... et parmi tout ce que je possède en bas, ce que Je préfère, c'est Midat Hamichpate, comme il est écrit : Ki Ani Hachem ohev Michpate. C'est pour- quoi Je vais transmettre au Klal Israël le Michpat (le Jugement). C'est ce que nous disons tous les ma- tins : lo assa khi lékhol goye oumichpatim bal yédaoum - Il n'a pas fait ça pour les autres peuples et il ne leur a pas fait savoir le Michpate ».

Nous voyons donc qu'Hachem aime tout particulièrement le Michpat (la Justice) qui ressemblerait à un "joli jardin".

Q4°) Pourtant, le verset dit dans Tehilim 36 : « Tsidekatékha kéaaré El Michpatékha téhom raba... - **Ta Justice est (grande) comme ces montagnes, Ton Jugement profond comme une immense abîme**, mais Tu sauveras l'homme et Tu sauveras l'ani- mal. » Comme le disait également David Hamélekh : **"J'ai la chair de poule et mes poils s'hérissent lorsque je pense à Tes juge- ments Hachem"**. Nous voyons donc que la rigueur Divine ne ressemble pas à un joli jardin mais a l'air d'être infiniment effrayante et profonde. Comment concilier ces deux facettes paradoxales du Michpate ?

LA COURONNE DES MIDOT D'HACHEM

Parmi les Midote d'Hachem, il en existe une qui est la plus élevée, la plus chorachite (à la racine), la plus proche de Lui, si l'on peut s'exprimer ainsi. Elle s'appelle Midat haKeter (la couronne). Voici ce qu'écrit le Tomer Devorah, dans son chapitre 2, au sujet de cette mida :

« ... C'est la compassion absolue et sache que devant la Midat Hakéter d'Hachem, il n'y a aucun défaut présent (défaut humain), il n'y a aucune faute qui ne peut monter, aucun jugement, aucune rigueur ; rien ne peut empêcher Midat Ha- keter de surveiller Sa Création et Ses créatures avec bienveillance, avec Bonté permanente. Avec cette Mida, il n'y a que des pensées positives au sujet de Ses créatures et le Mal n'a pas sa place, ni le Jugement, ni même un Froncement de sourcils, si l'on peut s'exprimer ainsi.

Au contraire, Hachem, avec cette Mida, apaise ceux qui sont énervés et calme la Mida de Rigueur (qui pourrait exister également dans les Sphères plus inférieures).

Le Tomer Devorah ajoute : « l'homme a la mitsva de ressembler à cette mida là d'Hachem, de ne pas faire attention aux fautes des autres hommes et que rien ne l'empêche de prodiguer la Bonté.

L'homme n'aura aussi que des pensées positives et des pensées élevées et aucun froncement de sour- cils envers son prochain, seulement un visage d'agrément en permanence qui calmera même ceux qui sont énervés. »

Le Ramh'al, dans Daat Tevounot (si' 18), écrit également : « Hachem c'est la Bonté absolue et Il veut faire du Bien à nous qui sommes les récepteurs potentiels de ce Bien. Cependant, la perfection dans la réalisation et l'expression de la Bonté d'Ha- chem ne peut être atteinte que si nous méritons parfaitement et avec justesse de recevoir cette Bonté infinie. »

C'est pour cette raison que Berechit Bara Eloqim, Hachem a tout créé avec la Midat HaDin et qu'Il apprécie particulièrement le Michpat (Jugeent) non pas parce que ce sont des Midote qui sont proches de Lui et auxquelles Il s'identifie, au contraire nous révèle le Tomer Dévorah. Cependant, ce sont des Midote qui sont très appréciables par Hachem et indispensables dans ce bas monde matériel pour l'homme qui a une mission à réaliser.

LE JUGEMENT EN BAS ÉVITE LE JUGEMENT D'EN HAUT

Nous pouvons même ajouter que c'est grâce au Michpate fait en bas que nous pouvons permettre à Hachem d'exprimer et de révéler Sa Bonté et Sa Rah'amim qui lui sont propres. En effet, dit le Midrach raba : "im yech din lémata, ein din lémaala ; ...- Lorsque la rigueur et le jugement son réalisés en bas, alors Hachem n'a pas besoin d'utiliser ces Midote en haut, mais lorsqu'il n'y a pas de Jugement et de rigueur en bas, Hachem est alors obligé d'utiliser ces Midote là en haut. »

R1. C'est un premier élément de réponse pour comprendre pourquoi le simple fait qu'il y ait dans notre peuple des Tribunaux terrestres donne un immense mérite au Klal Israël : le mérite de vivre, le mérite de se maintenir sur notre terre ; car lorsqu'il y a des Tribunaux terrestres qui appliquent les lois de la Torah, il n'est pas nécessaire que les Tribunaux célestes utilisent la Rigueur et le Michpate en Haut.

Ce sont donc des Midote tout à fait appréciables lorsqu'elles sont présentes chez l'homme (la Rigueur, la Justice). Lorsque l'homme se les applique à lui-même, il permet à Hachem, à l'inverse, d'exprimer Sa Bonté et Sa compassion comme Il le souhaite.

Au sujet du verset : **" Tsedek, tsedek tirdof... - la justice, la justice, tu poursuivras, afin que tu vives..."**, le Ramban écrit, au nom de Rabbi Néh'ounia Ben Akana : le secret de ce passouk est le suivant : Tsedek signifie : la rigueur divine ; poursuis donc la rigueur divine et grâce à cela tu vivras. En effet, celui qui agit ainsi vivra par le mérite qu'Hachem ne le jugera pas et n'utilisera pas de rigueur envers lui. Il se l'est déjà appliquée personnellement. "

LA FAUTE EST TAPIE À TES PORTES ! APPELE VITE LA POLICE

Le Chla Hakadoch explique que ce verset de Choftim véchotrim, allusivement, parle à chaque Juif :

« Tu placeras des juges et des policiers pour toi et de quelles portes il s'agit : des sept portes du visage de l'homme ; si tu sais contrôler tes deux yeux, tes deux oreilles, tes deux narines et la bouche et contrôler et juger ce qu'il y rentre (ou ce qu'il en sort) et que tu poursuis, avec eux, la justice, alors tu vivras. »

Mais attention, dit le verset : lo taté michpate, ne fais pas pencher ce jugement-là, lo takir panim, ne fais pas de faveur au yetser ara, lo tika'h choh'ad ne reçois pas de corruptions que sont tes intérêts ou tes habitudes car tout intérêt est corrupteur et peut aveugler même un hakham et tronquer notre Justice.

Qui sont ces Juges et ces Policiers que nous devons place pour nous, demande Rav Yerouh'am. Il répond : le Juge, c'est celui qui connaît la Torah ; le policier c'est celui qui l'a fait appliquer. Ces deux notions existent également chez chaque homme, dans sa Avodat Hachem (Service d'Hachem). Ce sont deux piliers qui sont justement mentionnés au début du Livre de Michlé : « Voici les Michlé (Paraboles) de Chlomo fils de David, le roi d'Israël, afin que tu connaisses la h'okhma et le moussar (la sagesse et la morale) ... » Rav Yerouh'am explique : **la connaissance de la sagesse** de la Torah (H'okhma), **c'est notre Juge** personnel. **L'étude du moussar** : étude de la morale, de la gravité des fautes, des punitions qu'elles entraînent, ...permettent à l'homme de mettre en pratique ce qu'il connaît. **Il s'agit donc des policiers.**

Ce sont donc là les deux armes d'un homme face à ses intérêts, face au mauvais penchant, face à toutes les épreuves de ce monde-ci : la h'okhma, (la sagesse de la Torah) qui s'acquiert par l'Étude, et le Moussar (la morale) qu'il faut étudier et ressassier quotidiennement et placées dans chacune de nos portes comme l'a expliqué le Chla Hakadoch.

R2. C'est donc un très bon simane qu'a choisi Hachem de nous faire étudier la Parachat Choftim au début du mois d'Eloul car c'est une Paracha qui nous rappelle les grands axes de ce mois-là et qui nous révèle le secret pour éviter la rigueur de Roch Hachana : que nous-mêmes nous placions des Juges et des policiers sur nous-mêmes, dans nos portes, afin qu'Hachem n'ait pas besoin de le faire à notre place ! Tous ces termes au singulier et à la 2^{ème} personne renforce cette allusion révélée par le Chla.

LA LETTRE D'ÉLOUL DE RAV ISRAËL

Rav Israël Salanter écrit dans sa lettre N°7 :

« Si le yetser ara te rencontre ou t'attaque (Kiddouchine 30b) tire le au Beth Hamidrache (Maison d'études) alors il fondra... ou il explosera ..." L'étude de la Torah a cette force d'affaiblir le yetser ara quel que soit le sujet étudié ; elle protège également des souffrances (qui sont également l'apparat du yetser ara). Cependant, si l'homme ressent une faiblesse ou une attaque dans un domaine particulier, il sera alors d'autant plus efficace s'il se plonge dans l'étude des lois qui concernent ce domaine-là. [L'étude de la Guemara, des Richonim, du Tour Choulh'ane Aroukh, Beth yossef, concernant les lois que nous avons du mal à appliquer ou les lois où nous sommes faibles, fera sur l'homme un impact double et lui donnera les forces de se parfaire dans ce domaine-là].

De plus, dit Rav Israël Salanter, l'homme se devra d'étudier du Moussar quotidiennement et surtout pendant le mois d'Eloul. En effet, l'intérêt matériel du Moussar est évident : voici que chaque homme ainsi que les gens de sa famille sont en suspens jusqu'au jugement de Roch Hachana, le Jour du Grand Jugement ; au moment où l'on sonne le Chofar, le souvenir de l'homme monte alors devant Hachem et le jugement se réalise. L'homme qui est jugé ressemble alors au Cohen Gadol qui rentre dans le Kodech Hakodachim dit la Guemara dans Roch Hachana (p.26) ; c'est pour cette raison que le Chofar ne devra pas être en or à l'instar du Cohen Gadol qui ne portait pas des habits en or lorsqu'il rentrait dans le Kodech Hakodachim. Si l'homme a un peu d'amour pour lui-même et pour sa famille, il tremblera certainement, il corrigera ses chemins, il cassera son orgueil et son cœur et par ce mérite -là, le danger ne le touchera pas. »

Nous voyons donc que l'étude de la Torah et du Moussar, d'après le Rav Salanter, sont les plus grands alliés pendant ce mois d'Eloul et ils sont d'ailleurs, en allusion, au début de la Paracha : "Choftim véChotrim", dit Rav yerouh'am de Mir.

LE CORPS TREMBLE FORT AU SON DU COR, ALORS SONNE FORT !

En ce qui concerne le Chofar, nous avons le minhag de le sonner tous les jours d'Eloul, dit le Tour au début des lois de Roch Hachana, à l'instar de nos Pères qui le sonnaient tous les jours lors de la troisième montée de Moché Rabenou et en attendant

les deuxièmes Tables de la Loi. Pourquoi ? (poursuit le Tour) car le Chofar rappelait aux Bné Israël de ne pas refaire une autre faute comme le veau d'or et de faire Techouva quotidiennement. Pour nous aussi, le Chofar a une connotation similaire.

Rav Israël Salanter rajoute que la sonnerie du Chofar, c'est justement le moment du Jugement à Roch Hachana. Ainsi lorsque nous sonnons, nous-mêmes, du Chofar nous montrons à Hachem que nous apprécions la Mida de Michpate (jugement), puisque nous l'invoquons nous-même, et que nous voulons arriver à la perfection selon la rigueur d'Hachem. Quand bien même nous sommes encore loin du but, mais cette démarche de notre part est tout à fait appréciable de la part d'Hachem et par ce simple mérite, cela pourra dispenser Hachem d'appliquer la profonde Rigueur et la montagne de jugements qui auraient dû s'imposer à Roch Hachana. **R3&R4.** C'est là l'explication du paradoxe de Eloul et du Michpate : De notre point de vue, il faut que ce soit une période de Rigueur et de jugement, mais du point de vue d'Hachem Il n'y aura que bonté et Compassion en récompense de nos efforts dans ce domaine.

SI CELUI QUI EST ZAKAÏ (MÉRITANT) PLEURE, ALORS CELUI QUI N'EST PAS ZAKAÏ...

La Guemara raconte dans Soucca (28a) :

« Rabbi Yoh'anane Ben Zaccai n'a jamais eu une discussion profane de sa vie. Il est toujours arrivé en premier au Beth Hamidrach (Maison d'études), et il en est toujours sorti en dernier. Il allait toujours ouvrir la porte lui-même à ses élèves. Il n'a jamais dormi au Beth Hamidrache, ni même somnolé. Il n'a jamais cité un enseignement de lui-même mais seulement ce qu'il avait entendu de son Rav. Il n'a jamais marché quatre pas sans avoir des divré Torah dans la bouche, ni sans Téfiline sur sa tête. Ne crois pas qu'il étudiait, en silence, au Beth Hamidrache mais avec force et à voix haute il apprenait chaque loi de la Torah. »

Et pourtant, la Guemara raconte dans Brakhot (28b) :

« Lorsque Rabbi Yoh'anane Ben Zaccai allait partir de ce monde, il pleurait. Ses élèves lui ont dit : "Colonne d'Israël, lumière de notre peuple, Marteau puissant, pourquoi tu pleures ? Il a répondu : "si on se trouve devant un roi de chair et de sang, n'aurais-je pas peur ? Et si le roi pouvait se mettre en colère même un instant, n'aurais-je pas peur ? Et si ce roi pouvait m'enfermer, n'aurais-je pas peur ? A plus forte raison, lorsqu'on m'amène devant le Roi des rois, dont la colère est éternelle et dont l'enfermement est éternel, et je ne sais pas vers quel chemin on m'amène. »

Nous voyons combien un homme dont la perception est grande et dont le niveau est élevé est conscient de la profonde rigueur d'Hachem et de l'abîme sans fond de Son Jugement. Comme le dit la Guemara : certes, dans le Tribunal terrestre grama bénezikim patour, on ne paie pas les conséquences indirectes de nos actions mais seulement les dommages des actions elles-mêmes, mais bidé Chamaïm h'ayav, dans le Tribunal céleste, on regarde non seulement les actions mais également les conséquences indirectes de nos actions.

Le Saba MiKelm disait : « **la différence entre un tsadik et un racha c'est le coa'h hatsiour (la force d'imagination).** »

Ce qui signifie que notre étude de Moussar doit être vivante, concrète et il faut faire participer l'imagination ; comme le faisait Rabbi Yoh'anane Ben Zaccai qui pleurait devant le Jugement.

Chacun doit donc imaginer son propre jugement ou tout au moins imaginer qu'il a reçu une convocation, daté du 1^{er} Eloul, pour un Grand Jugement qui aura lieu dans trente jours et qu'il est inculpé pour telle et telle action commise depuis l'année dernière et telle et telle parole, sans oublier telle et telle pensée, et leurs conséquences et les conséquences de leurs conséquences...

Ce n'est que de cette manière que la Torah et la connaissance de la Torah et de nos obligations pourront nous pénétrer profondément, pourront être ressenties avec nos émotions et nos sens : en utilisant la force de l'imagination, explique le Saba Mikelm.

MELEKH MÉMITÉ OUMÉKHAYÉ OUMATSMIA'H YÉCHOVA

Rappelons aussi que c'est avec cette Mida de rigueur (Midat haGuevoura-Force Divine) qu'Hakadoch Baroukh Hou délivre le Klal Israël : "ki kEl Goël h'azak Ata". C'est avec sa Grande Gouvoura (Toute Puissance) qu'Il intervient pour guérir les malades, délivrer les prisonniers, faire changer la situation (comme cela est mentionné dans Birkat haGuvourot ; seconde brakha de la amida : ata guibor...). Si un homme a peur du changement négatif lorsqu'Hachem le juge, il peut également d'autre part espérer un changement positif avec cette même mida de Jugement qui sait opérer les changements et les délivrances.

Enfin, certes Hachem aime le michpate dit le verset mais comme nous le disons dans la Amida : Mélekh ohev tsedaka ou michpate : le Roi aimé également la Charité dans le Michpate c'est-à-dire qu'il nous demande de faire notre maximum dans la Rigueur et ensuite avec Sa grande Tsédaka (charité), Il vient et Il complète nos efforts afin que nous puissions sortir vainqueurs du Jugement de Roch haChana et nous réjouir avec Lui à Souccote et Simh'at Torah.